
Conseil extraordinaire des ministres de la Commission de l'océan Indien

Discours de Pr. V. Marimoutou, Secrétaire général de la COI

22 décembre 2022 | Par visioconférence

Excellences Messieurs le président et les membres du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien,

Messieurs les représentants du Conseil régional et du Conseil départemental de La Réunion,

Mesdames et Messieurs les représentants des membres observateurs auprès de la COI et des partenaires au développement,

Madame et Messieurs les Officiers permanents de liaison,

Distingués invités, Mesdames et Messieurs, tous en vos rangs, grades et qualités,

J'ai plaisir à vous accueillir à cette session extraordinaire du Conseil des ministres de la Commission de l'océan Indien qui se tient au lendemain du 40^e anniversaire de la Déclaration de Port-Louis qui a créé notre organisation régionale.

Aussi, j'ai une pensée spéciale pour nos pères fondateurs, le Mauricien Jean Claude de l'Estrac qui a également été secrétaire général de 2012 à 2016, et les regrettés Christian Rémi Richard de Madagascar et Maxime Ferrari des Seychelles. Le premier prédisait – je cite – que « l'avenir appartient aux pays de la mer », quand le second indiquait que notre « coopération doit être sans limite » et que le dernier donnait pour mission à la COI de travailler inlassablement pour promouvoir la paix et le développement. Comme vous le constatez, durant quatre décennies, de manière naturelle, agile et croissante, nous avons collectivement suivi le cap fixé par les membres fondateurs de la COI. Les points à l'ordre du jour de la session extraordinaire du Conseil des ministres d'aujourd'hui en seront l'illustration.

A cet égard, je tiens à remercier la présidence en exercice du Conseil d'avoir convoqué cette session extraordinaire pour faire le point sur plusieurs dossiers de notre organisation – dont le nombre et l'importance font que nous sommes proches d'une session ordinaire. Cette rencontre est aussi un temps d'information utile pour nos membres observateurs et partenaires dont je salue ici les représentants qui ont répondu favorablement à l'invitation de la présidence de la COI.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite profiter de ce temps de parole pour partager avec vous une réflexion. Il m'apparaît que tous les systèmes sont susceptibles de fonctionner pourvu qu'ils soient à la bonne échelle. Cela vaut pour nos actions diversifiées qui dépassent parfois le cadre géographique de nos Etats membres et qui touchent de très nombreux domaines du développement durable ; cela vaut aussi pour notre structure qui doit encore être renforcée pour traduire en actions les ambitions de nos Etats membres et assumer les missions élargies inscrites dans la Déclaration

de Moroni sur l'avenir de la COI et l'Accord de Victoria révisé en cours de ratification ; cela vaut enfin pour les conditions de l'aide publique au développement qui reposent à juste titre sur les principes de transparence, de responsabilité et de gouvernance mais qui, parfois, peuvent créer des difficultés opérationnelles ou des situations d'accès inégal.

Ce sont ces sujets qui s'inscrivent en filigrane dans cette session extraordinaire du Conseil des ministres.

Pour ce qui est de nos actions en lien avec les priorités de la présidence en exercice, nous avons collectivement pu avancer sur la mise en place d'une architecture de sécurité maritime et sur l'élaboration des grandes lignes d'un programme MASE de seconde génération. Le programme MASE financé par l'Union européenne est devenu emblématique de notre coopération. Il est crucial de poursuivre nos efforts pour rendre pleinement opérationnels l'architecture, les Centres régionaux et les mécanismes nationaux de sécurité maritime. Il sera aussi question de mettre en pratique les plans opérationnels, notamment contre les risques de pollution maritime et contre les trafics illicites. Nous devrions, en outre, saisir l'opportunité d'une mise en réseau de notre architecture avec les mécanismes existants à l'échelle de l'Afrique, de l'océan Indien, et même de l'Indopacifique. Je tiens ici à souligner l'intérêt manifesté par le Mozambique et la Namibie à se joindre aux Accords régionaux MASE.

Dans le domaine de la sécurité alimentaire, la COI a bénéficié du soutien de la FAO et du FIDA dans le cadre du Programme régional de sécurité alimentaire et de nutrition qui offre un cadre général d'intervention et qui a permis de réaliser des études sur les filières régionales ou les normes, entre autres. Le projet SANOI sur financement de l'Union européenne permet également de conduire des actions concrètes sur le terrain en matière de recherches, semences, pratiques agroécologiques ou encore systèmes d'information. Nous plaidons pour une synergie concrète entre ces actions.

La relance économique est également une priorité partagée. La COI doit ici faire avec les moyens dont elle dispose n'étant pas en position de décision sur les politiques économiques, financières et budgétaires des Etats membres. Notre plaidoyer continue donc de porter sur la connectivité en faisant des propositions, notamment pour la connectivité maritime ; sur le dialogue public-privé notamment avec Cap Business océan Indien ; sur les synergies avec les communautés économiques régionales, plus particulièrement le COMESA ou encore sur l'opportunité de faciliter des achats groupés pour les denrées et produits de première nécessité.

Les Etats membres souhaitent une action plus forte de la COI dans le domaine économique et commercial. Un axe y sera d'ailleurs dédié dans le prochain plan de développement stratégique qui s'articulera aussi autour des biens communs – c'est-à-dire la paix et la stabilité, la résilience ; de l'épanouissement humain – avec des focales sur la santé, la formation, la science, la culture, la jeunesse ou

encore l'égalité Femmes-Hommes ; et de l'architecture institutionnelle et partenariale.

Ce dernier axe institutionnel et partenarial pose comme une priorité l'évolution de la COI, les manières de faire, la capacité de mobilisation et de dialogue. Cela est essentiel et va au-delà d'un renforcement en ressources humaines ou de l'obtention d'accréditations. A ce jour, le ratio annuel coût-bénéfice de la COI est de 1 à 10 ce qui fait de la COI une organisation profitable pour ses Etats membres qui, de plus, entretient des partenariats diversifiés et mobilisateurs avec des partenaires engagés, dont l'Union européenne et l'Agence française de développement qui soutiendront le renforcement de la COI et la mise en œuvre du PDS sur une base dégressive comme convenu au 36^e Conseil. Ce point est soumis à l'examen du Conseil.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Le dimensionnement adéquat des systèmes que j'évoquais est donc bien au cœur de nos travaux. La COI reste une organisation modeste par sa taille et ses ressources mais elle a démontré sa capacité à conduire, malgré son sous-dimensionnement, plus de 70 projets de coopération depuis 1987 pour un montant de plus de 420 millions d'euros. Elle a ainsi pu répondre avec agilité aux besoins des Etats et aux défis émergents comme lors de la pandémie de Covid-19 ou encore gagner en attractivité ce dont témoigne la présence ici de nos membres observateurs et partenaires.

En 40 ans, la COI a donné la preuve de son utilité concrète, elle a surtout bénéficié de l'implication exemplaire de ses agents qui sont les premiers ambassadeurs de la coopération régionale et auxquels je rends hommage.

En janvier 2024, nous célébrerons aussi les 40 ans de l'Accord de Victoria, texte fondateur qui a été révisé en 2020. Entre la célébration tout en sobriété de la Déclaration de Port-Louis et celle à venir de l'Accord de Victoria, je forme le vœu que nous passions collectivement, à travers la COI, un nouveau palier d'actions et d'entraînement au bénéfice de l'Indianocéanie.

Je vous remercie de votre attention.